



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 26<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 juin 2014, à 10 heures

*Président* : M. García González..... (El Salvador)

## Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-54684X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 53 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite)**  
(A/68/19; A/C.4/68/L.21)

1. **Le Président** rappelle que, en octobre 2013, la Commission a tenu un débat général sur le point 53 de l'ordre du jour, à ses 15<sup>e</sup> à 18<sup>e</sup> séances, mais qu'elle a reporté toute autre décision sur le point jusqu'à ce que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix adopte son rapport à sa session de 2014. Le rapport (A/68/19) est maintenant présenté à la Commission à la reprise de la session.

2. **M. Selim** (Égypte), prenant la parole en qualité de Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et présentant le rapport (A/68/19), dit que le Comité spécial s'est réuni du 24 février au 21 mars 2014. Après avoir organisé un débat général et examiné les projets de recommandation de son Groupe de travail plénier, le Comité spécial a adopté le rapport, dont le chapitre V contient les propositions, recommandations et conclusions du Comité. Le Comité spécial a également adopté une décision sur ses méthodes de travail, qui figure à l'annexe I du rapport.

3. Lors de la session de 2014 du Comité spécial, la composition de celui-ci est restée à 148 États membres, avec 12 autres États et organisations participant en qualité d'observateurs.

*Projet de résolution A/C.4/68/L.21 : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects*

4. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution présenté au titre du point 53, et fait savoir à la Commission que celui-ci n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

5. **M. Selim** (Égypte) présente le projet de résolution, fondé sur ceux adoptés ces dernières années. Conformément aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale ferait siennes les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial, énoncées aux paragraphes 17 à 315 de son rapport, et prierait instamment les États Membres, le Secrétariat et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires à leur application.

6. *Le projet de résolution A/C.4/68/L.21 est adopté.*

*La séance est levée à 10 h 30.*